

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 Novembre 2017**

OBJET
07 – EMPRUNT 2017 - BUDGET COMMUNAL

N° 2017-11-07
NOMENCLATURE : 7.3.1

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-neuf heures trente,
Le Conseil municipal légalement convoqué le dix novembre 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL.

Pouvoirs : 2

Mickael MENDES, donne pouvoir à Catherine HENRY
Joëlle CHESNAIS, donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Nombre de membres :

en exercice..... 29
présents..... 26
ayant un pouvoir... 2
absent..... 1
votants..... 28

Absent : 1

Chantal PERRUCHET, absente.

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Le budget communal 2017, approuvé au conseil municipal du 2017, affiche un emprunt d'équilibre de 2 361 665.92€ nécessaire à financer les extensions et la construction de la nouvelle école.

Après analyse des besoins de financement, la collectivité doit recourir à un emprunt d'un montant de 1 500 000€

Considérant la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires, M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter un prêt auprès de la Banque Postale, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant :** 1 500 000 €
- **Durée :** 15 ans
- **Taux fixe :** 1.12%

- **Périodicité :** Trimestrielle
- **Amortissement du capital :** Constant
- **Commission d'engagement :** 0.10% du montant emprunté

Considérant l'avis favorable de la commission ressources en date du 7 novembre 2017,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à 22 POUR et 6 ABSTENTIONS, décide :

- D'ACCEPTER DE CONTRACTER un emprunt de 1 500 000 € auprès de la Banque Postale

- DE PRENDRE l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

- DE CONFERER en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de cet emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

Pour extrait conforme,

Le 23 novembre 2017,

Le Maire,
Alain ROYER

